

# Les tarifs de roaming en Europe baissent au 1er juillet

Sous l'impulsion de la Commission européenne, **les frais d'itinérance mobile au sein des pays de l'Union européenne n'ont cessé de baisser au fil des ans depuis 2007** tant sur les prix publics que de gros. Ainsi, alors que le consommateur payait 35 centimes d'euros sa minute de conversation en 2011, celle-ci tombait à 24 centimes au 1er juillet 2013.

Comme prévue par les règles communautaires [dressées par le Parlement européen](#) en mai 2012, 2014 n'échappera pas à cette tendance. Au 1er juillet prochain, les voyageurs européens bénéficieront de **réductions comprises entre 21% (pour la voix) et 55% (pour la data)** sur leur facture par rapport à 2013.

## 20 centime le Mo

La minute de communication passée dans un des 28 Etats membres de l'Union coûtera 19 centimes d'euro contre 24 l'an dernier. Recevoir un appel sera facturé 5 centimes la minute (7 précédemment) et envoyer un SMS 1 centime de plus (6 contre 8 précédemment). **La réduction la plus importante porte sur la data**, celle qui permet de consulter ses e-mail, naviguer sur le web, consulter des cartes d'itinéraires, envoyer des photos, etc. Elle passera de 45 centimes le Mo en 2013 à 20 centimes dans quelques jours. Une sacrée économie en perspective pour les itinérants.

| TYPE D'ACTIVITÉ MOBILE DANS L'UE                | PLAFONDS 2013 (HORS TVA) | PLAFONDS 2014 (HORS TVA) | RÉDUCTION |
|---|--------------------------|--------------------------|-----------|
| Passer un appel                                 | 24 centimes la minute    | 19 centimes la minute    | 21 %      |
| Recevoir un appel                               | 7 centimes la minute     | 5 centimes la minute     | 28,5 %    |
| Envoyer un SMS                                  | 8 centimes               | 6 centimes               | 25 %      |
| Télécharger des données / naviguer sur internet | 45 centimes le Mo        | 20 centimes le Mo        | 55,5 %    |

D'autant que, à compter du 1er juillet également, les opérateurs européens auront la possibilité de **proposer des contrats propres à l'itinérance avec, éventuellement, le choix de l'opérateur local** de leur destination pour les services de donnée. « *Les abonnés pourront ainsi comparer les offres d'itinérance et bénéficier de prestations et de tarifs plus attractifs pendant leur séjour* », souligne le communiqué de la Commission.

## Vers la suppression du roaming

La réduction des frais de roaming pourrait être la dernière... avant leur disparition définitive. Le 18 mars dernier, dans le cadre du projet législatif sur la directive «[paquet télécoms](#)», les députés de la Commission de l'industrie du Parlement a voté [la suppression des frais d'itinérance pour décembre 2015](#). **Un vote qui doit maintenant recevoir l'aval du Conseil de l'Union avant d'être**

**applicable.**

« Cette baisse considérable des tarifs des données en itinérance fera une énorme différence pour nous tous cet été, se réjouit **Nellie Kroes**, chargée de la stratégie numérique en Europe et dont le mandat prendra fin en octobre prochain. Mais cela ne suffit pas. Pourquoi devrions-nous payer des frais d'itinérance dans un marché unique ? D'ici à la fin de cette année, j'espère que nous parviendrons à un accord sur la disparition totale des frais d'itinérance. Le Parlement a fait sa part du travail, c'est maintenant au tour des États membres de jouer! »

Entre 2007 et 2014, les tarifs du roaming auront reculé de 80 à 90%. 100% en 2015?

crédit photo © LostINtrancE – shutterstock

---

**Lire également**

[SFR affûte ses offres de roaming à la veille des vacances](#)

[Roaming : la data pèsera 42 milliards de dollars en 2018](#)